

**sur le traitement provisoire des  
cessions de créance bris de glace  
au STAF**

Le 13 juillet 2023

« **FO** rappelle en préalable son opposition à tout glissement de tâches, y compris de façon temporaire.

*Nous déplorons que l'ensemble des agents d'opération du STAF n'ait pas été sollicité.*

*Vous chargez le STAF des activités de créance BG dès la période estivale propice aux congés. Ce choix temporaire devrait décharger en partie les services de gestion et permettre une diversification d'activités pour les collègues du STAF en dépit d'un surcroît d'activités conséquent...*

*Pour **FO**, l'adhésion des salariés de ce service est impérative ainsi qu'une formation sérieuse et non effectuée à l'emporte pièce.*

*Vous vous projetez sur 2024 en évoquant la création d'une entité dédiée, aussi, nous revendiquons une revalorisation de la classification des salariés du STAF concernés si cette solution temporaire devenait pérenne et comportait de nouvelles interactions.*

***FO** donnera toujours sa préférence à des évolutions, promotions internes plutôt qu'à de l'externalisation destructrice de sens et d'emploi. »*

Délégués syndicaux :	Severine Pacreau	06.81.99.95.21	<a href="mailto:s.pacreau@fomacif.fr">s.pacreau@fomacif.fr</a>
	Jacques Lescamela	06.82.60.91.08	<a href="mailto:j.lescamela@fomacif.fr">j.lescamela@fomacif.fr</a>
	Bruno Billon	06.81.52.43.18	<a href="mailto:b.billon@fomacif.fr">b.billon@fomacif.fr</a>
	Thierry Cochet	06.86.23.27.72	<a href="mailto:t.cochet@fomacif.fr">t.cochet@fomacif.fr</a>



fomacif.fr

**PLUS FORTS ENSEMBLE**